MAI 1990 VOL.1 NO 2

ESQUISSES

LE COMPTE À REBOURS ACHÈVE

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

2 LE FORUM MONDIAL DES JEUNES ARCHITECTES

3 LE CONGRÈS

4 L'INSPECTION PROFESSIONELLE AU JOUR LE JOUR
MOT DU SYNDIC

5 COTISATION ANNUELLE

6 MÉMOIRE DE L'ORDRE

7 DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

8 PRIX D'EXCELLENCE
TABLEAU DES MEMBRES

9 GUY GÉRIN-LAJOIE, PREMIER PRIX AU CONCOURS INTERNATIONALE D'IDÉES DES VILLES D'HIVER

10 DU CÔTÉ TECHNIQUE

12 AGENDA

13 NOUVELLES PARUTIONS

14 PETITES ANNONCES
CONFÉRENCE

Photo page couverture:
Jean-Guy Paradis, Journal Les Affaires

ESQUISSES, IMPRIMÉ SUR DU PAPIER RECYCLÉ EST PUBLIÉ 10 FOIS L'AN PAR
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
1825, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3H 1R4
TEL: (514) 937-6168 FAX: (514) 933-0242

PRÉSIDENT:
PAUL-ANDRÉ TÉTREAULT
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE:
BRUNO NANTEL
RESPONSABLE DU BULLETIN:
MADELEINE LANOIX
PRODUCTION GRAPHIQUE:
CÔPILIA DESIGN INC.

DÉPOT LÉGAL
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

LE FORUM MONDIAL DES JEUNES ARCHITECTES

CONCOURS D'ARCHITECTURE, QUÉBEC 1990

Suite à l'appel de candidature lancé il y a quelques mois, le jury de sélection a reçu plus de 270 demandes de participation et a finalement retenu plus de 70 architectes du Québec, du Canada, des État-Unis, d'Europe de l'Ouest et de l'Est, d'URSS, d'Afrique et d'ailleurs, qui seront à Québec du **18 au 26 mai prochain** pour participer au Forum mondial des jeunes architectes.

Du Québec et du Canada, les candidats(es) invités(es) sont: Sophie Charlebois, Richard Coulombe, Jean Damecour, Pierre Deschênes, Benoît Dupuis, Bernard-Serge Gagné, Anne Guérette, Jean Jobin, Louis-Paul Lemieux, Jean-Pierre Letourneux, Stephen Mann, Régis Morasse, André Potvin, Jonathan Squire Soules, Mark Sterling, Pierre Thibault et Jacques White.

La rencontre prendra la forme d'un concours international sur le thème **Patrimoine et avant-garde**, thème choisi suite à l'intérêt démontré par les jeunes architectes pour concilier une architecture visionnaire avec le caractère unique des traditions régionales. Le concours portera sur l'aménagement d'un site majeur dans la ville de Québec; les participants seront regroupés en ateliers, à l'École d'architecture de l'Université Laval, au coeur du Vieux-Québec qui a gracieusement prêté pour la circonstance de magnifiques espaces, directement sous les combles, qui sauront sans nul doute être des lieux d'inspiration pour tous les concurrents.

Bénéficiant de l'appui du comité régional de l'Ordre des architectes, région de Québec, une vaillante équipe de bénévoles, architectes et étudiants a été formée et travaille depuis quelques mois déjà à la concrétisation de cet événement, encadrés par la présidente de la section nationale du FMJA, Mme Alena Prochazka et de directeur du Forum de Québec, M. Louis-Daniel Brousseau.

Le comité du Forum de Québec profite de l'occasion pour inviter les architectes et étudiants du Québec et d'ailleurs à se joindre aux architectes étrangers et à participer aux différentes activités entourant le Forum.

Au plaisir de vous voir ou de vous revoir à Québec prochainement.

Le comité du Forum de Québec 1990.

Voici un résumé du programme et du déroulement des activités:

Samedi 19 mai
- Exposé des objectifs du concours, dévoilement du site et visite des lieux.
- Les architectes du Québec seront invités à l'inauguration officielle, en fin d'après-midi.

Dimanche 20 mai
- Les participants visitent le Vieux-Québec et l'Île-d'Orléans, avec des guides urbanistes et architectes.

Lundi 21 mai
- Conférences
- Démonstration du matériel de CAO et formation des équipes
- 5 à 7 avec les architectes de Québec au Musée de la civilisation

Mardi 22 mai au vendredi 25 mai
- Atelier
- Conférence midi
- Inauguration d'expositions de travaux d'architectes étrangers

Samedi 26 mai
- Présentation des projets devant le jury international
- Remise des prix à l'Hôtel de ville de Québec

Dimanche 27 mai
- Départ des architectes vers le congrès ou leur pays d'origine
- Exposition des projets à l'École d'architecture

AVIS AUX COUCHE-TARD INSCRITS AU CONGRÈS DE L'UIA

Épicuriens et irréductibles de ce congrès, nous avons pensé vous proposer un condiment unique dans le déroulement de votre semaine d'activités sans aucun répit et ceci afin que vous repartiez sans repentir et bien repus. Les **Nocturnales** sont des occasions de distraction d'ordre culturel et technique. Elles vous permettront de découvrir un lieu d'intérêt architectural par le biais d'un spectacle qui vous en modifiera la perception.

C'est ainsi que nous vous proposons, le mardi 29 mai prochain, une "Soirée lyrique... au chantier" du Centre de Commerce Mondial. Les membres de l'atelier lyrique de l'Opéra de Montréal vous présenteront des extraits familiers d'opéra, et ceci, au coeur même d'un des chantiers les plus importants de Montréal. Vous pourrez être saisis par l'envergure et la complexité de cette réalisation québécoise mais surtout vous laisser envahir par ce spectacle musical au coeur d'un décor concret.

Vous voulez vous dégourdir et découvrir un secteur et un bâtiment aujourd'hui insolite de Montréal mais qui pourtant revêt une importance majeure dans l'histoire de notre société. Le mercredi 30 mai prochain, nous vous offrons une occasion de signifier votre appui et de véritablement découvrir l'édifice du Monument national par le biais d'une soirée au bénéfice de sa restauration. Durant sa période de gloire, il a été une sorte de maison du peuple et un pilier de l'activité théâtrale. En collaboration avec l'École nationale de théâtre, ses étudiants et le Théâtre de la Marmaille, nous vous préparons un parcours-visite des plus théâtraux du théâtre éclaté à travers tout l'édifice avec en conclusion la pièce "Terre promise".

La soirée du jeudi 31 mai était présentée comme une soirée d'avant-garde culturelle. Animée par Yves Jacques et Sylvie Potvin qui nous présenteront un feu roulant de numéros représentant un survol des arts au Québec dans des domaines aussi variés que la danse, le mime, la chanson, la vidéo, le cinéma, la musique, cette soirée aura lieu au Club Soda. Soirée d'avant-garde, soirée "underground", soirée un peu folle, à vous de choisir! Quant à nous, nous l'avons baptisée "Nuit québécoise" puisque nous espérons qu'elle se terminera au petit matin quand vous aurez tous déclaré forfait.

Pour plus d'information:
Daniel Durand
(514) 522-9821 ou
(514) 844-5688 ou

Secrétariat du Congrès
(514) 393-1500

ARCHITECTURE 1990

À Montréal, du 12 mai au 3 juin, se tiendra au centre de photographies actuelles, Dazibao, une exposition sur le thème **Photographie et architecture.**

Les exposants seront Alain Laframboise, André Martin, Sylvie Readman et François Vaillancourt, photographes, et Pierre Corriveau, Jean Damecour, Éric Gauthier et Sylvie Girard, architectes.
Dazibao
4060, boul. St-Laurent
Espace 104 Montréal
(514) 845-0063

LA REMISE DES PERMIS D'EXERCICE 1990

Plus de 150 nouveaux architectes recevront leurs permis d'exercice le vendredi 1 juin 1990 lors d'une cérémonie officielle se déroulant dans le cadre du cocktail précédant le grand banquet de clôture du Congrès mondial de l'UIA. La cérémonie débutera à 19h30 dans le grand hall du Palais des Congrès de Montréal.

Venez nombreux accueillir dans notre belle profession ces nouveaux architectes.

DES CHINOIS, DES RUSSES, DES BRÉSILIENS, DES FRANÇAIS, DES AMÉRICAINS, DES KOWÉTIENS, DES KÉNIJANS, DES ITALIENS, DES DANOIS, DES NIGÉRIENS, DES ALLEMANDS, DES BOLIVIENS, DES MEXICAINS, DES ÉGYPTIENS, DES PHILIPPINS, DES BELGES, DES MALIENS, DES..., ET MÊME DES CANADIENS SERONT LÀ.

ET VOUS?

PAR GILBERT PARÉ, ARCHITECTE INSPECTEUR

LES DESSINS "TELS-QUE-CONSTRUITS" SUSCITENT QUELQUES RÉFLEXIONS

Le client d'un architecte m'appelait récemment pour avoir mon opinion sur le cas suivant. Il avait demandé à son architecte, à la fin des travaux, de lui fournir, moyennant rémunération additionnelle, des dessins "tels-que-contruit"[1]. Comme l'architecte hésitait à accepter, il se demandait si ce n'était pas là une marque d'incompétence ou, du moins, la marque d'un manque de zèle à bien mener à terme sa mission. Que penser de cette question?

Voyons d'abord ce que dit le contrat modèle d'architecte[2]. Selon ce document, la prestation en question ne fait pas partie des "services de base", mais des "services supplémentaires" (par. 2.2.3.9). Par ailleurs, en 2.2.3.6, on semble la lier à une mission de surveillance continue. Or, je ne suis pas certain que cela soit nécessaire. Je reviendrai sur ce point un peu plus loin.

Dans le cas qui nous occupe, la première réflexion qui me vient à l'esprit est qu'il aurait été préférable que cette tâche soit prévue au contrat dès le départ. L'architecte aurait été prévenu et se serait organisé en conséquence. Il est dommage d'avoir attendu d'être en fin de parcours pour y songer.

Je me suis également demandé quelles étaient les sources normales d'information de l'architecte qui prépare de tels dessins. Ce sont certainement, d'abord, les avenants décrivant les modifications expressément apportées à l'ouvrage. Ce sont également les directives émises (par l'architecte ou les ingénieurs) pour énoncer les "changements mineurs" dont il est question en 2.1.5.1.1.12 du document susmentionné (voir aussi CCDC2, article CG2). Ce sont enfin les annotations que l'entrepreneur général et les sous-traitants auront portées sur leur copie de chantier. Il n'est toutefois pas inutile de signaler que CCDC2 semble muet sur une quelconque obligation de l'entrepreneur à cet égard. Si je ne fais pas erreur en affirmant cela, il serait préférable pour l'architecte qui prévoit exiger de telles annotations de l'indiquer dans les clauses générales supplémentaires.

Il est bon de remarquer aussi que les dessins des ingénieurs en plomberie-chauffage-ventilation-électricité sont souvent schématiques et ne prévoient pas nécessairement une position précise pour tel ou tel élément.

Quelle assurance l'architecte a-t-il que ses sources d'information lui permettent de rassembler la totalité de l'information? Aucune. De plus, il me semble qu'une mission de surveillance continue n'assure pas non plus la totale prise en note des changements mineurs que les divers entrepreneurs apporteront aux travaux. J'en conclus que l'architecte devrait peut-être mentionner quelque part que l'exactitude des dessins tels-que-construit est conditionnelle à ce que les entrepreneurs lui aient bien communiqué la totalité des modifications informellement apportées.

Je me suis également demandé pourquoi il n'était (à ma connaissance) jamais question du "devis-tel-que-construit"? Je suppose que ce n'est pas parce que l'on estime ce document sans intérêt.

On peut aussi s'interroger sur les tableaux (des revêtements, des portes, etc.). Est-il important de les inclure dans la mise à jour?

Ces quelques lignes sont les simples réflexions d'un observateur qui croit que les aspects de notre profession qui prêtent à discussion ne manquent pas.

1. **D'aucuns emploient des termes comme "dessins d'après exécution", "dessins d'après-exécution", "dessins registre"...**
2. **"Services, responsabilités et tarif de l'architecte", AAPPQ, 1986.**

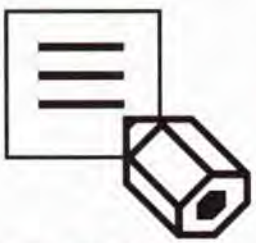

ANDRÉ LAVIOLETTE, ARCHITECTE SYNDIC

SAVIEZ-VOUS QUE?

RÈGLEMENT SUR LA PUBLICITÉ

Dans le numéro de mars de Nouvelles OAQ, des annonces fictives de cartes d'affaires et de pages de publicité y avaient été insérées.

Est-ce que la mention de l'urbaniste Dupré, directeur de la planification, peut apparaître sur la carte des architectes Pierre Untel et Associés? Et celle de l'ingénieur Dugré, directeur administratif chez l'architecte Jean Untel? Et que dire de la mention du technologue Dubé, chef d'atelier chez les architectes Jacques Untel et Associés?

Si vous avez répondu par la négative à l'une de ces questions sur la carte d'affaires, vous voudrez bien relire l'article 2.01 i) du Règlement sur la publicité. En effet, les noms de certains types d'employés peuvent apparaître sur la carte, à condition que l'on puisse distinguer clairement les architectes de ceux qui ne le sont pas.

Est-ce que les pleines pages de publicité sont permises? Le sont-elles dans une publication comme "Esquisses"? Est-ce que la description des services que l'architecte est prêt à fournir est permise? Et la liste des projets réalisés? Et la liste des clients antérieurs?

Si les annonces publicitaires vous sont apparues non conformes, dans ce cas, veuillez vous référer à l'article 3.01 du règlement. Vous y découvrirez avec un étonnement difficile à dissimuler que tout était permis, ... et bien d'autres choses encore!

Finalement, la conclusion de ce petit quiz est facile. Pour en savoir plus sur la publicité, vous pourrez relire la Note d'information no 20 intitulée fort justement "Règlement sur la publicité" et parue en décembre 1986. Ce document peut aussi être obtenu au secrétariat de l'Ordre.

À QUELLES ACTIVITÉS A ÉTÉ CONSACRÉE LA COTISATION 89-90.

	Dépense totale par activité	Dépense par architecte (2218)
Bureau, comité administratif et président	195 851	88. 30
Inspection professionnelle	46 210	20. 83
Discipline	88 784	40. 03
Conciliation et arbitrage	782	0. 35
Admission,examen, équivalence *(161 371 - 58 194)*	103 177	46.52
Formation continue *(132 218 - 88 688)*	43 530	19.67
Pratique illégale	94 138	42.44
Affiliation	32 934	14.85
Recherche, communication, relation médias	179 299	80.84
Prix en architecture	60 805	27.41
Congrès *(232 077 - 122 854)*	109 223	49.24
Manuel de pratique	2 251	1.02
Corporation du Centenaire	71 189	32.40
Fondation Architecture Québec	5 142	2.32
Autres activités et comités	143 674	65.78
TOTAL *(1 446 725 - 269 736)*	**1 176 989**	**531.70**

(Dépense réelle - autofinancement)

UNE COTISATION DE 680 $

Le bureau recommande aux architectes une cotisation (91-92) de 680 $
parce que celle-ci prévoit, au-delà du montant de la cotisation 90-91 de 555 $, qu'il faut:

Livrer une campagne promotionnelle issue du plan de communications.	65 000 $ ÷ 2 240 architectes	29 $
Appuyer la création d'une nouvelle organisation nationale.	44 800 $ ÷ 2 240 architectes	20 $
Rénover et agrandir modestement le siège social (référendum).	123 200 $ ÷ 2240 architectes	55 $
Autres, dont un ajustement au coût de la vie des ressources requises.		21 $
TOTAL		**125 $**

AU XVII[E] CONGRÈS DE L'UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES DU 27 MAI AU 1 JUIN 1990 AU PALAIS DES CONGRÈS À MONTRÉAL

MÉMOIRE DE L'ORDRE DES ARCHITECT

SUR LE PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ARRONDISSEMENT VILLE MARIE (CENTRE) DE LA VILLE DE MONTRÉAL

L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC TIENT À REMERCIER LES AUTORITÉS MUNICIPALES DE LUI AVOIR PERMIS DE PRÉSENTER CE MÉMOIRE.

L'OAQ félicite l'administration municipale qui a fait preuve de courage et de confiance en ses partenaires en présentant les lignes directrices de ce plan. Tout comme la Ville, nous croyons que le plan directeur n'est pas une panacée mais un instrument vivant de développement raisonné et harmonieux du territoire le plus complexe et le plus dynamique de la Province.

À notre avis, le document est clair et manifeste une réelle volonté de réussir, en collégialité, l'avenir de l'arrondissement. L'Ordre doit participer pleinement à ce processus et tient à y apporter son concours le plus complet.

La lecture des documents ainsi que plusieurs discussions entre architectes nous ont permis d'identifier quelques réels dangers que nous vous signalons au cours des prochaines pages.

I- LES HYPOTHÈSES SOUSJACENTES

Nous comprenons que la Ville est fort préoccupée de l'affaiblissement graduel de l'arrondissement au profit de centres satellites ou de banlieues; phénomène important qui touche à l'heure actuelle tous les grands centres. La Ville est aujourd'hui confrontée à un ralentissement de la demande, à une base de taxation qui s'effrite et à des coûts de maintien des infrastructures existantes qui subsistent et, dans certains cas, requièrent des investissements massifs pour leur réparation.

C'est là une trame de fond sous-développée, peut-être sous-estimée, mais à quel point réelle et importante. Malicieusement, nous pourrions dire que faute de ressources nouvelles, la Ville doit se contenter de remanier, de valoriser ou d'exploiter ses acquis. Si la stratégie est au goût du jour, le problème n'est pas pour autant résolu ou même en voie de l'être.

II- LE MOTEUR ÉCONOMIQUE

Prenant pour acquis que l'arrondissement Ville-Marie doit demeurer le principal moteur économique de Montréal, voire de la Province, les objectifs de développement tant en espaces à bureaux qu'en habitation nous semblent quelque peu ternes.

Une approche radicalement plus agressive aura sans doute l'heure de déplaire aux groupes satisfaits d'une qualité de vie passive, mais nous croyons qu'elle doit être énoncée. Une approche réellement dynamique, sans pour autant être sauvage, devrait prévoir une croissance en terme de pourcentage de tout le développement de la province: pourcentage de tout l'espace à bureaux, de toute l'habitation, de tous les services qui évoluent constamment en rapport avec les forces du marché.
Le plan proposé se veut accommodant et se contente de souligner que le potentiel d'expansion existe et est suffisant.

De plus, il nous semble que la Ville devrait suivre de très près les décisions d'implantation non seulement sur son territoire mais aussi sur les territoires offerts par sa "compétition", et ainsi identifier les carences à ses politiques et les modifications qui s'imposent pour stimuler et encourager la croissance envisagée et nécessaire. Les mesures d'encadrement suivront.

III- LA VILLE INTRA-MUROS

Les dispositions visant à décourager l'accès automobile sont dangereusement vertueuses. Menés à terme, ces choix risquent d'asphyxier l'arrondissement par un désintéressement graduel pour ce site. Les mesures qui n'encouragent pas activement la construction de stationnements souterrains ou d'accès automobile ne visent qu'une avenue: si quelqu'un veut se trouver dans l'arrondissement centre, il **doit** y habiter ou y venir par le transport en commun.

Au Moyen Age, la Ville construisait des murs d'enceinte pour protéger sa population et ses activités commerciales des agents ennemis. Aujourd'hui, Montréal coupe les ponts et les autoroutes, et se protège de l'envahissante automobile.

À notre avis, Montréal doit prévoir une flexibilité (adaptation, évolution) de sa capacité d'accueil d'automobiles (accès, synchronisme des feux de circulation, stationnement souterrain longue durée) et des moyens de transport en commun (gratuité, réseaux mieux adaptés).

À ce propos, nous croyons que dans les transports en commun les grèves et la qualité du service en général font plus pour encourager l'utilisateur de l'automobile que toute autre politique.

IV- LES BASILAIRES, LES COMMERCES ET LE RÉSEAU SOUTERRAIN

Certains concepts avancés (basilaires, commerces et accès sur rue, valorisation de la rue) sont très attrayants. Il nous semble cependant qu'en rendant obligatoires ces concepts, la Ville jette le bébé avec l'eau du bain.

Le réseau piétonnier souterrain de Montréal est, depuis le dépôt du plan directeur, devenu une sorte de monstre, une erreur de parcours. L'OAQ croit, au contraire, que c'est là un des principaux atouts dynamiques de Montréal. Pratique, économique, le réseau doit être poursuivi. Nous ne croyons pas qu'il soit en concurrence commerciale ou d'animation avec la rue. C'est plutôt une autre de ses dimensions complémentaires qu'il faut favoriser et intégrer, non sans prudence, mais avec plus de rigueur.

Tout en reconnaissant que les basilaires peuvent apporter des améliorations visuelles et environnementales (vent) au milieu bâti, Montréal doit aussi en saisir les limites. Les architectes peuvent travailler avec des contraintes de densité ou de hauteur maximale. D'imposer les deux à la fois, plus les basilaires, devient cependant intolérable. A notre avis, les contraintes de densité (bien qu'elles soient moins faciles à visualiser) peuvent être retenues et celles de hauteur écartées le plus souvent possible; la forme et la masse primant sur la hauteur.

Les gens préfèrent travailler là où ils voient dehors (aires plus petites des planchers des tours). Les basilaires obligatoires (dans plusieurs cas) ont pour effet de réduire l'attrait des projets immobiliers pour les futurs utilisateurs. Trop de contraintes limitent la flexibilité, ingrédient essentiel de la qualité architecturale, de projets rentables et attrayants. Pour des raisons pratiques et économiques, le concept de basilaire et tous ses dérivés doivent être encouragés sans plus.

Enfin, permettez aux commerces d'ouvrir le dimanche. Nos congressistes en visite ici se butent à des portes closes le dimanche, souvent le seul temps libre de leur séjour. Montréal, ville internationale, doit être accueillante et dynamique même le dimanche.

V- L'HABITATION EN VILLE

L'habitation doit être de qualité. L'OAQ n'a pas de recette magique pour rendre l'habitation économique, mais tient à rappeler l'importance patrimoniale des futurs projets. On doit cesser de construire "abordable" et plutôt investir dans la longévité et la qualité.

Si pour cela nous devons densifier les sites, allons-y. Les habitants du Centre ne sont pas en majorité des familles. Il faut avant toute chose favoriser la lumière, la sécurité et le lien avec la rue. Pourquoi ne pas penser en termes d'immeubles de 6 à 12 étages?

VI- LA PROCÉDURE DE RÉVISION DES PROJETS

L'OAQ comprend bien l'importance de la procédure de révision des projets. C'est sans doute le prix à payer d'un processus aux règles plus transparentes.

L'OAQ recommande que trois éléments soient mis en place:

1. La présence d'architectes au sein du futur comité de révision des projets.

2. Le remplacement graduel et échelonné dans le temps des membres de ce futur comité. D'une part, il s'agit ici de ne pas changer tout le comité d'un seul coup; on y perdrait en continuité. D'autre part, il faut regénérer ce comité qui peut avoir tendance à s'enliser dans des règles peu dynamiques.

3. Le comité doit être composé d'experts indépendants de l'administration municipale. Dans les cas de conflits d'intérêts entre un projet présenté et un membre du comité, on prévoiera des experts remplaçants qui siégeront au besoin.

L'OAQ offre sa pleine collaboration au processus d'identification et de nomination de ces experts au fil des années.

VII- CONCLUSION

L'OAQ encourage la Ville à poursuivre sa réflexion et le développement de ce plan directeur, mais est aussi préoccupé de l'impact de certaines mesures préconisées. L'OAQ souhaite pouvoir contribuer à la formulation définitive du document en imaginant l'arrondissement Ville-Marie, issu du présent plan directeur, tel qu'il se présentera en l'an 1998.

Une telle vision pourra sans doute en éclairer plusieurs sur l'impact de l'adoption des politiques et stratégies envisagées et ce, dans le but de déterminer si ces mesures répondront véritablement à la mission importante de ce territoire.

PAR JOSÉE ST-GERMAIN, SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

VOICI LES DEUX DERNIÈRES DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ DE DISCIPLINE CONCERNANT DEUX PLAINTES PORTÉES PAR LE SYNDIC CONTRE DEUX MEMBRES DE L'ORDRE.

PLAINTE CONCERNANT LES RÈGLES DE PUBLICITÉ ET DE SPÉCIALISATION

Cette plainte a été entendue le jeudi 22 mars 1990 et comportait deux chefs d'accusation. Le premier chef reprochait à l'intimée d'avoir enfreint l'article 7.01 du Règlement sur la publicité en distribuant à des clients éventuels un document écrit comportant des éléments de publicité autres que la composition de son bureau et ses activités, la liste des projets réalisés, les illustrations ainsi qu'une description de ses projets. Le deuxième chef lui reprochait d'avoir enfreint l'article 58 du Code des professions en distribuant à des clients éventuels un document écrit donnant lieu de croire qu'elle était spécialiste dans le domaine résidentiel, alors qu'elle n'est pas détentrice d'un certificat de spécialiste approprié.

Le mercredi 18 avril 1990, le comité de discipline rendait la décision suivante:

"Attendu que l'intimée a plaidé coupable sur les deux chefs d'accusation;

Attendu qu'il n'y a eu aucune preuve à l'effet que la publicité faite par l'intimée ait causé des dommages soit à sa clientèle ou soit aux autres membres de l'Ordre des architectes;

Attendu que l'intimée s'est engagée à cesser toute pratique semblable dans l'avenir;

Attendu que l'intimée n'avait jamais fait l'objet d'une plainte émanant de l'Ordre des architectes;

Le comité impose la sanction suivante:

Pour le premier chef d'accusation, une réprimande;

Pour le deuxième chef d'accusation, une réprimande.

Le comité la condamne à payer les frais."

Cependant, cette décision ne sera exécutoire que le lundi 21 mai 1990, à l'expiration des délais d'appel de 30 jours mentionnés au Code des professions.

PLAINTE CONCERNANT L'USAGE DÉROGATOIRE DU SCEAU

Cette plainte a été entendue le mercredi 28 mars 1990 et comportait un chef d'accusation. Ce chef reprochait à l'intimé d'avoir enfreint l'article 4.02.01 a) du Règlement concernant le Code de déontologie en signant et scellant des plans non préparés dans son bureau sous sa direction et sa surveillance immédiates pour un projet d'agrandissement et de réaménagement d'un chalet de ski.

Ce même jour, le comité de discipline rendait la décision suivante:

"Attendu que l'intimé a plaidé coupable à l'infraction qui lui est reprochée;

Attendu que cette infraction est très sérieuse puisqu'elle est reliée à l'acte exclusif de la profession d'architecte soit la confection de plans;

Attendu que le comité croit que l'intimé a commis l'infraction en pleine connaissance de cause;

Attendu que l'intimé a reçu une rémunération assez importante lors de la commission de l'infraction;

Attendu que c'est la première infraction déontologique de l'intimé;

Le comité prononce une réprimande à l'endroit de l'intimé, le condamne à une amende de 1 000 $ et au paiement des frais."

EN PRIMEUR POUR 1990
9 CATÉGORIES

POUR LA PREMIÈRE FOIS CETTE ANNÉE, LE CONCOURS DU PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE COMPORTERA NEUF CATÉGORIES. CETTE CATÉGORISATION A ÉTÉ CRÉÉE AFIN DE PERMETTRE À DES PROJETS PLUS MODESTES ET/OU PLUS SPÉCIALISÉS DE SE DISTINGUER ET AINSI D'ACCÉDER AU RANG DES LAURÉATS DU CONCOURS. UNE AUTRE INNOVATION EN 1990, L'OUVERTURE DU PRESTIGIEUX CONCOURS AUX ARCHITECTES OEUVRANT HORS DU CHAMP DE PRATIQUE TRADITIONNEL.

LES CATÉGORIES

1. Bâtiment industriel
2. Bâtiment commercial (Ex: édifices à bureaux, magasins, boutiques etc...) dont le coût des travaux n'excède pas 1,500,000$
3. Bâtiment commercial dont le coût des travaux est supérieur à 1,500,000$
4. Résidentiel - Unifamilial (incluant duplex et triplex)
5. Résidentiel - Ensemble d'habitations
6. Bâtiment institutionnel (Ex: écoles, hôpitaux, musées, prisons, centres d'accueil, bâtiments municipaux etc...) dont le coût des travaux n'excède pas 1,500,000$
7. Bâtiment institutionnel dont le coût des travaux est supérieur à 1,500,000$
8. Architecture d'intérieur
9. Architecte oeuvrant à l'extérieur du champ de pratique traditionnel

Cette dernière catégorie permet de souligner la contribution exceptionnelle d'un architecte (oeuvrant principalement hors du champ de pratique traditionnel) à l'avancement de l'architecture.

LES PRIX

Le jury déterminera un seul Premier Prix par catégorie. Le grand Prix d'excellence sera ensuite choisi parmi tous les Premiers Prix.

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les architectes du Québec sont invités à présenter leurs projets ou candidatures (catégorie 9). Vous trouverez ci-joint les conditions de participation au programme du Prix d'excellence en architecture 1990.

Date limite pour la réception des projets et candidatures:
LE VENDREDI 17 AOÛT 1990 À 17H00.

1989

UNE OMISSION BIEN INVOLONTAIRE...

Dans le cadre du Prix d'excellence 1989 de l'Ordre des architectes, la SIMPA présentait son projet de recyclage de l'ancienne Gare Dalhousie, en accordant le crédit à M. Vianney Bélanger. Ce projet s'est mérité une mention. Sans enlever le mérite à M. Bélanger, la SIMPA tient tout de même à souligner que l'École nationale de cirque avait retenu les services des architectes Marrié/Plante pour préparer le programme préliminaire afin de vérifier la faisabilité de son application. Il est de toute évidence que ce programme a été l'instrument de base dans la préparation des plans d'architecture définitifs de l'aménagement intérieur de la Gare Dalhousie.

La SIMPA reconnaît qu'elle aurait dû mentionner ce fait lors de la présentation du projet au concours "Prix d'excellence 1989".

Le nom de Marrié/Plante architectes sera donc ajouté à la liste des intervenants dans ce projet.

NOUVEAUX MEMBRES ADMIS À PARTIR DU 27 AVRIL 1990

Nicodemo Adornato
Francine Auclair
Guy Caron
Rami Dimitri
Mario Gagnon
Rhona Goldenberg
Roula Heubri
Bahram Kamali
Guy Le Blanc
Denis Lévesque
Arturo Martinez-Zurita
Marek Mierzejewski
Daniel Poiré
Oscar Ramirez
Daniel Richer

MEMBRES RÉINSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE LE 9 AVRIL 1990

Daniel Guimont
Guy Lanctot
Stephen Szabo

DÉMISSIONS À PARTIR DU 9 AVRIL 1990

Jean-Marc Bourassa
Michel Bourque
Jean Daunais
Bernard Desponts
Sophie Jauvin
Fernando L. Rodriguez
Angéline Spino
B.D. Wong

AIA HONORE UN DE NOS MEMBRES

Dans le cadre de son congrès national tenu à Houston du 18 au 21 mai dernier, l'American Institute of Architects (AIA) nommait douze Fellow honoraires issus de dix pays différents.

Mme Eva Vecsei du bureau Vecsei architectes fut l'une de ces nominés.

Toutes nos félicitations à Mme Vecsei.

GUY GÉRIN-LAJOIE

Guy Gérin-Lajoie, architecte de Montréal, a remporté le premier prix de la catégorie "Matériaux du futur" du concours international d'idées des villes d'hiver, dans le cadre de la rencontre internationale des villes d'hiver, qui a eu lieu à Tromso, en Norvège, du 2 au 9 mars dernier.

M. Guy Gérin-Lajoie est l'un de nos grands architectes de renom. Il a développé, au cours de sa carrière, des compétences particulières dans l'aménagement d'espace en milieu nordique et dans l'utilisation de la fibre de verre.

PREMIER PRIX

AU CONCOURS INTERNATIONAL D'IDÉES DES VILLES D'HIVER

Ce concours, (annoncé dans le Nouvelles OAQ de septembre dernier) parrainé entre autres par les villes de Tromso, Edmonton, Montréal et Sapporo avait pour but d'encourager l'innovation et les idées nouvelles susceptibles d'améliorer la qualité de vie des habitants des villes nordiques.

Le projet de Guy Gérin-Lajoie (assisté de Samir Saddi, stagiaire en architecture) est conçu en vue d'aménager une place publique précise de Tromso. Trois pyramides de verres et d'aluminium occupent le centre de la place publique, en échelle avec les bâtiments historiques avoisinants. Ces structures font office de puits de lumière l'hiver, surplombant des commerces et activités diverses au sous-sol; en été, elles se renversent pour libérer visuellement la place et permettre une ventilation naturelle. "Il s'agit essentiellement de transformer la place publique sans la recouvrir, de l'agrémenter en lui donnant une qualité plus contemporaine. Les trois pyramides en verre, qui créent tout un micro-climat en hiver, vont permettre aux deux niveaux de la place, niveau du sol et sous-sol, de bénéficier de la lumière toute l'année", a expliqué Guy Gérin-Lajoie.

Les juges ont déclaré avoir retenu ce projet pour le premier prix sans hésitation, parce qu'il fait une utilisation maximale des propriétés des matériaux (luminosité, légèreté), tout en respectant la vocation de la place publique, vocation sociale, économique, culturelle et communautaire. Le projet de messieurs Gérin-Lajoie et Saddi rend cette place publique accessible et utilisable en toutes saisons.

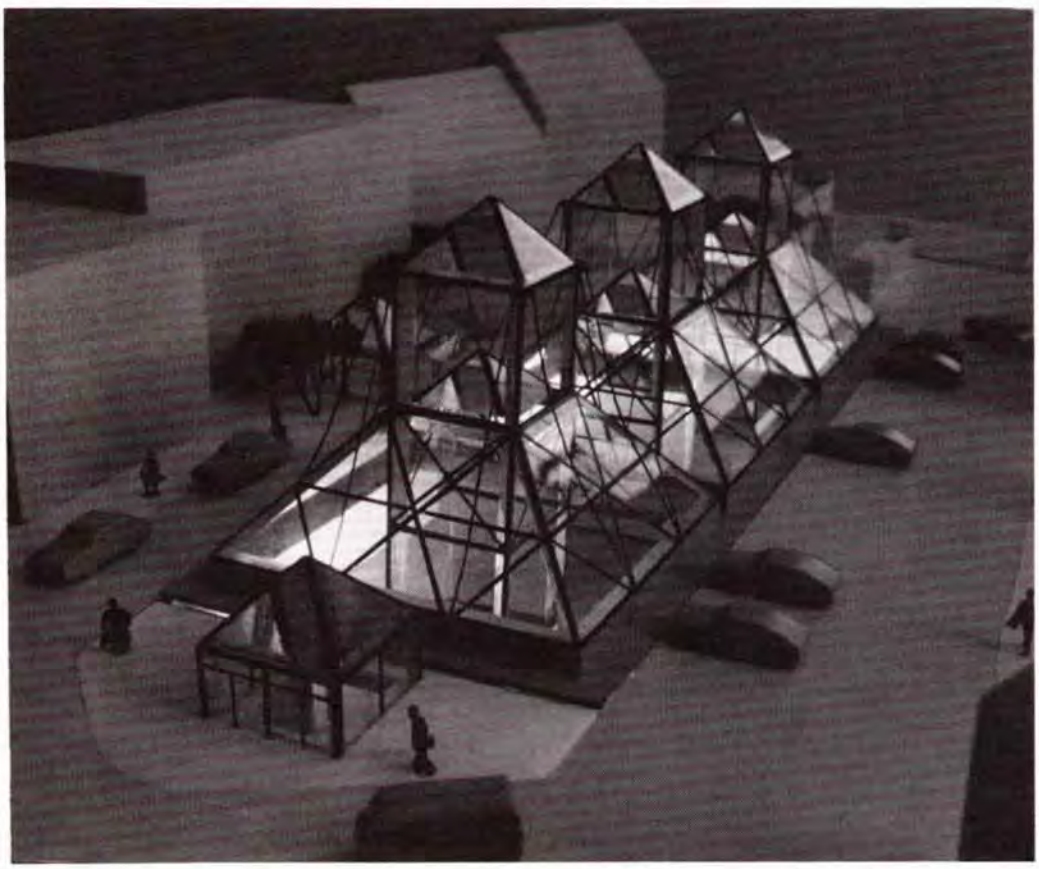

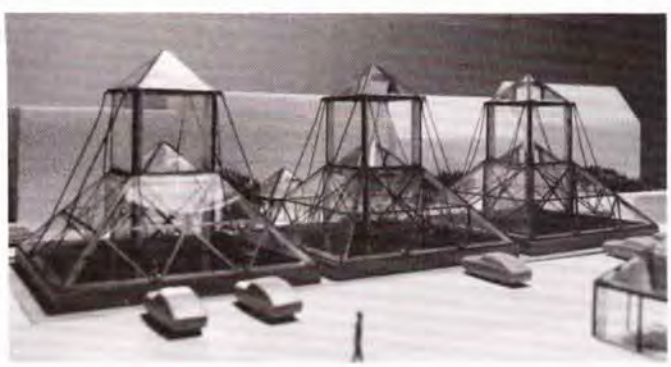

PAR CLAUDE FRÉGEAU, ARCHITECTE ET CHANTAL GRISÉ, STAGIAIRE

UN COURS POUR TÉMOINS-EXPERTS

À la droite du Tribunal, Me René Lagacé et son expert Jean Lamarche, en demande, et à la gauche du Tribunal, Me Howie Clavier et son expert Laurent St-Pierre, en défense. Comme greffier-audiencier, Jean Lemay et comme huissier-audiencier, Daniel Pépin. Pour la durée de son rôle, le juge (Claude Frégeau) a bénéficié de la "clémence" des deux avocats. Photo: Diane Côté

Pour la première fois, les architectes avaient la chance d'assister à un cours sur les témoins-experts au Tribunal les 31 mars et 7 avril dernier. Une vingtaine de personnes ont pu assister à cette première. Les sujets suivants ont été abordés: les diverses procédures, la préparation du curriculum vitae, l'expertise, le rapport, les questions pièges,...

Les auteurs du cours, Me Howie Clavier et Me René Lagacé, avaient prévu la tenue d'un procès fictif avec experts et avocats "en action".

À en juger par le nombre de questions et les interventions des participants, il ne fait aucun doute que le cours répondait à un besoin de la part des membres. Souhaitons que cette expérience se renouvelle.

PAR CLAUDE FRÉGEAU, ARCHITECTE, POUR LE COMITÉ DES MATÉRIAUX ET TECHNIQUES.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES DIVERS PROCÉDÉS DE PRODUCTION DU DDN

Nous avons récemment évalué trois procédés de production du Devis directeur national, soit ceux publiés par l'Association Devis de construction Canada (DCC), Sussex Informatique (SI) et Services canadiens d'information sur la construction (SCIC). Nous avons examiné deux versions: la version en ASCII et la version WordPerfect 5.0. Nos commentaires sont les suivants.

Les trois organismes offrent les fichiers du DDN sous la forme ASCII. Les fichiers sont toujours chargeables par n'importe quel logiciel de traitement de texte, un peu comme le sont les fichiers *.DXF en CDAO.

Le procédé SCIC est le seul qui permette de capturer les fichiers par sections individuelles (pour un montant forfaitaire par page, via une ligne téléphonique locale (Datapac) et un modem). Ces fichiers sont les moins dispendieux sur le marché. Par contre, l'édition en est assez rudimentaire en ce sens qu'il n'y a aucun code de tabulation, de souligné, de justification, de haut et de bas de page, etc. Lorsqu'on reçoit le texte, tout changement doit être fait en ajustant les espaces, ce qui devient particulièrement pénible si on modifie l'intérieur d'un paragraphe en retrait!!!

Les deux premiers organismes, DCC et SI, offrent les fichiers sous forme de traitement de texte (WordPerfect, Word, Wordstar...). Nous avons évalué la version sous format WordPerfect. Ces versions sont généralement plus dispendieuses que les versions en ASCII. L'avantage évident est qu'elles comportent les tabulateurs intégrés. Toutefois, aucun des deux organismes n'utilise le logiciel à sa capacité maximale. En effet, les codes de numérotation automatique de paragraphe, les codes d'alignement à droite, les définitions de table des matières, d'index, etc... sont absents. Il y a une foule de tabulateurs cependant, souvent utilisés au lieu du "marge provisoire" de WordPerfect. Les versions pour logiciels particuliers semblent avoir été tout simplement "générées" par un logiciel de transfert et les organismes n'ont pas pris le temps de profiter avantageusement des possibilités élémentaires contenues dans le logiciel. Somme toute, on paye beaucoup pour seulement un peu plus...

les trois organismes offrent aussi les fichiers en format DDN-Edit. Par ailleurs, la firme Innovative Technology, d'Ottawa, qui vend le DDN-Edit, offre une disquette de démonstration au coût de 25 $. **Tél. (613) 738-3375).**

PC BAT

LA CAO EST À VOUS !

• ADAPTÉ AUX NORMES CANADIENNES
• CHEF DE FILE EUROPÉEN DANS LE DOMAINE DE LA CAO
• POUR INFORMATION OU INSCRIPTION À NOTRE PROCHAIN SÉMINAIRE...

NOUVELLE APPROCHE – NOUVELLE PHILOSOPHIE

PC BAT, UN LOGICIEL ENTIÈREMENT CONÇU ET DÉVELOPPÉ PAR ET POUR LES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

• SAISIE DIGITALE DIRECTE • INTERFACE DXF • 2D 3D INTERACTIF
• RAPIDITÉ D'EXÉCUTION • APPRENTISSAGE AISÉ • FICHIERS HPGL
• POUR MICRO-ORDINATEURS PC/PS ET COMPATIBLES

PLUS BESOIN D'INVESTIR CONSTAMMENT TEMPS ET ARGENT POUR RÉSOUDRE DES PROBLÈMES DE PROGRAMMATION, PC BAT OFFRE UNE SOLUTION ÉPROUVÉE ET ADAPTÉE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION.

BIGICOM

PROMOTION FORMATION SUPPORT

1507, PIERRE-PINEL, CAP-ROUGE (QUÉBEC) G1Y 3B9
TÉL.: (418) 654-9176 TÉLÉCOPIEUR: (418) 656 9270

PAR MARIO ROY, ARCHITECTE
POUR LE COMITÉ DES MATÉRIAUX ET TECHNIQUES

UN TUYAU SUR LE PLOMB

Saviez-vous que les autorités s'affairent à modifier les règlements concernant la présence de plomb dans les travaux de plomberie?

Le ministère du Travail a adopté une modification au Code de plomberie du Québec le 19 octobre 1989 pour interdire l'utilisation des alliages à soudures comportant du plomb. Cette modification sera intégrée à l'édition 90 du Code.

Selon M. André Rousseau, conseiller technique au Module Permis et inspection de Montréal, la Ville devrait prochainement adopter une modification dans le même esprit à son règlement # 7359 (nouvel article 2.8.4).

L'Ontario a fait de même en mars 1989. Il semble que tout le monde fait le virage. Cette vague est par ailleurs soutenue par la "Canadian Copper and Brass Association", groupement dont font partie les fabricants de ces alliages. Il est donc vraisemblable que l'alliage traditionnel au plomb disparaîtra à moyen terme.

Cet alliage traditionnel dit 50-50 est fait de 50% d'étain. Actuellement il existe, et sans problème d'approvisionnement, des alliages à 95,5% d'étain, 4% de cuivre et 0,5% d'argent. Les autorités acceptent les alliages ayant au plus 0,2% de plomb.

Les nouveaux alliages sont plus dispendieux pour un même poids, mais, semble-t-il, sont plus facile d'utilisation, moins "coulants" comme disent les plombiers. Ils sont aussi de plus faible densité. Il en résulte un plus grand nombre de soudures pour une même quantité. L'incidence sur l'augmentation des coûts de travaux ne devrait pas être significative.

Voilà l'occasion pour les professionnels de la construction de faire un petit virage écologique en agissant promptement dans l'esprit des nouvelles et futures lois.

L'IMQ À LA RECHERCHE D'UN ARCHITECTE AMATEUR DE MAÇONNERIE

L'Institut de la maçonnerie du Québec est à la recherche d'un architecte (ou employé d'un bureau d'architecte) qui serait intéressé à devenir membre (bénévole) de son comité technique.

L'IMQ, fondé en 1986, est une organisation sans but lucratif qui a pour but la valorisation de la maçonnerie par une action en matière de formation et d'information auprès des concepteurs, des fabricants et des entrepreneurs. Le comité technique a pour fonction d'examiner les problèmes d'actualité et de publier des documents d'information.

Le comité se réunit une fois par mois, à St-Léonard, de 7h30 à 9h30 du matin. Toute personne intéressée est priée de contacter Gilbert Paré au **(514) 937-6168.**

alfi

qualité, design et fonction

A 1302-13

Chaise ergonomique avec siège rembourré ininflammable. Le dossier est réglable en hauteur, en profondeur et en inclinaison pour un contact permanent. La chaise possède un dispositif de réglage de la hauteur à air comprimé en plus d'un repose pieds flottant.

Hauteur:
minimum: 25" / 63cm
maximum: 34" / 86cm

Accoudoirs: optionnels

Roulettes: en série

Les chaises Alfi sont conçues selon les plus hauts standards de qualité.

Omer DeSerres

Montréal (514) 842-6691
Québec (418) 529-9586
Laval (514) 682-8707

PAR CLAUDE PARISEL,
FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C.A.O. ON RECUEILLE VOS COMMENTAIRES ET VOS PLAINTES

Nous développerons au cours de l'été, une application architecturale sur C4D, un logiciel de **solid modeling** très puissant. Il devrait être prêt pour décembre 1990.

Pour cela, nous établissons le devis et programmons un ensemble de fonctions adaptées à la conception architecturale ainsi que des librairies paramétrées pertinentes.

Vous pouvez influencer ce développement et vous garantir ainsi un produit sur le marché qui vous convienne parfaitement.

Téléphonez-nous et nous passerons chez vous pour nous assurer que ce que nous développons corresponde bien à vos besoins réels et que nous n'oublions rien.

(514) 343-7923 ou le (514) 343-6007

DESIGN MONTRÉAL 90

Tel le "Designers' Saturday" de New York, Paris ou Londres, Montréal a enfin deux jours de l'année réservés uniquement à l'aménagement et à la décoration. Le design investit la ville en invitant à la promenade, au plaisir de la découverte et de la rencontre dans le "Greenwich Village" de Montréal.

Participez à cette fête les 15 et 16 juin prochain et profitez de cette occasion extraordinaire pour découvrir les dernières réalisations les plus excitantes dans le domaine du meuble, de l'éclairage, du tapis, du textile, des revêtements muraux...

C'est un événement exceptionnel que vous offrent le Centre international de design et les showrooms du Vieux-Montréal. Le point de ralliement se fait au CID (85, rue St-Paul Ouest), prenez-y votre passeport ainsi que votre itinéraire et partez à la découverte du monde fascinant du design.

Information: Michèle Bouchard
(514) 842-4545

Expo Calcomp 90

du 4 au 15 juin

Vous êtes invité à l'événement AIC de l'année

La seule tournée québécoise du genre, dédiée exclusivement aux professionnels du secteur AIC (Architecture/Ingénierie/Construction).

- Enfin, chez vous, la gamme complète des traceurs et digitaliseurs Calcomp.
- Les plates-formes et les logiciels les plus performants de l'heure dans le monde de la CAO.
- Des nouveautés technologiques à vous couper le souffle.

Horaire de la tournée:

Québec:
4 juin de 14 h à 20 h et
5 juin de 10 h à 18 h
Château Bonne Entente
Salle Roy-Thériault

Chicoutimi:
7 juin de 10 h à 18 h
Hôtel Roussillon
Salle Jean-Allard

Montréal:
11 juin de 14 h à 20 h et
12 juin de 10 h à 18 h
Hôtel Château de Liesse
(Ville St-Laurent)
Salle Marandière

Val d'Or
14 juin de 10 h à 18 h
Hôtel Confortel
Salle Argent

Expo Calcomp 90: «Soyez dans la course!»

mks INFORMATIQUE INC
UNE COMPAGNIE DU GROUPE MIRON
1730, rue Cunard, bureau 101, Laval (Québec) H7S 2B2 **Tél.: (514) 332-4110**

EXPO CALCOMP 90

Après le succès obtenu par l'Expo Calcomp 89, MKS Informatique convie à nouveau tous les professionnels du secteur AIC (architecture/ingénierie/construction) à son Expo Calcomp 90.

Cette tournée constitue une occasion de se mettre à jour sur les plus récentes technologies en matière de CAO.

On pourra y voir à l'oeuvre tous les traceurs et digitaliseurs de la grande famille Calcomp, ainsi que les plates-formes et les logiciels les plus performants de l'heure.

Québec: 4 et 5 juin
Chicoutimi: 7 juin
Montréal: 11 et 12 juin
Val d'Or: 14 juin
Renseignements: **(514) 332-4110**

AVIS AUX STAGIAIRES

La prochaine assemblée générale de l'ASAQ (association des stagiaires en architecture du Québec) aura lieu le 17 juin prochain à 12h00, au pavillon 5620, rue Darlington de l'Université de Montréal, local 375.

Soyez-y pour l'élection de votre nouveau comité exécutif!

ATELIERS D'ARCHITECTURE D'HÉRITAGE MONTRÉAL

Les ateliers d'architecture sont des promenades pédestres portant sur l'architecture et l'aménagement de divers quartiers de Montréal. Ces ateliers, présentés par Héritage Montréal, s'adressent à tous et à toutes, Montréalais et visiteurs. D'une durée de deux heures chacun, ils sont offerts en français et en anglais. Il suffit de se présenter au point de départ dix minutes avant le début de l'atelier pour pouvoir y participer.

La saison 1990 s'annonce pleine de découvertes avec...

6 nouveaux thèmes (Faubourg à M'lasse, Montréal-Ouest, Petite Italie, Verdun, Vieux-Port et un nouveau circuit du Carré Saint-Louis)

6 grand classiques (Centre-ville, La Main, Maxwell, Mille carré doré, Outremont et Vieux Westmount)

6 nouveaux animateurs (en plus de l'équipe chevronnée des saisons précédentes, soit un total de 15 animateurs)

un programme d'activités qui débute plus tôt (les ateliers seront présentés les fins de semaine entre le 2 juin et le 26 août)

coût modique

Héritage Montréal
406, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C8

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a publié récemment un guide intitulé ***STRATÉGIES ARCHITECTURALES POUR ÉVITER LES PROBLÈMES DE BRUIT DANS LES LOCAUX DE SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE.***

Ce guide a été rédigé et illustré par Line Melançon, stagiaire en architecture qui a oeuvré, entre autres, en conception architecturale et en acoustique pour diverses garderies de la région montréalaise; avec la collaboration de Murray Hodgson, chercheur et praticien membre du Groupe d'acoustique de l'Université de Sherbrooke, ayant effectué des recherches doctorales et post-doctorales en acoustique architecturale; et avec l'apport des connaissances de Claire Truchon-Gagnon, agente de recherche en psycho-acoustique du Groupe d'acoustique de l'Université de Montréal et enseignante en psychologie, auteure d'études sur les causes, solutions et manifestations des problèmes de bruit en divers types de milieux éducatifs.

Ce document a donc été conçu dans le but d'informer les divers intervenants concernés, entre autres, les architectes (pour qui il sera un outil précieux), sur les stratégies d'aménagement et d'architecture permettant d'éviter que les enfants et le personnel des garderies y subissent des problèmes de bruit.

Vous pouvez en faire la demande à:
Mme Francine Sicotte
Santé nationale et Bien-être social,
Centre national d'informations sur la garde des enfants
Édifice Brooke Claxton
6ième étage
Ottawa (Ontario) K1A 1B5
Tél.: (613) 957-0612

À PARAÎTRE

La Société d'habitation du Québec annonce la parution d'un ouvrage sur
L'ARCHITECTURE RÉSIDENTIELLE QUÉBÉCOISE
Publié par les Publications du Québec.

Réalisé par Monique Boileau de la Direction de l'analyse et de la recherche, ce livre présente 67 projets d'habitation qui, de 1980 à 1988, se sont vu décerner un prix ou une mention d'excellence par des organismes reconnus dans le milieu professionnel. Cet ouvrage constitue une rétrospective de la production résidentielle, tant privée que publique, qui s'est distinguée par ses qualités architecturales. On y retrouve des projets de construction neuves tout comme des interventions de réaménagement. Un court texte, une fiche signalétique des photos couleurs et des plans décrivent et illustrent chaque projet.

Le lancement est prévu pour le mardi 29 mai 1990.

Les Éditions du Méridien ont publié récemment ***LES GRATTE-CIEL DE MONTRÉAL 1887-1939***

Par Madeleine Forget

Agrémenté de nombreuses photographies, cet ouvrage écrit avec compétence dans un style d'une remarquable clarté, étudie l'histoire et l'architecture des gratte-ciel de Montréal de 1887 à 1939. Il examine les aspects sociologique, économique et technologique ayant contribué à leur construction. Les index d'architectes et de bâtiments facilitent la consultation en plus d'en faire un outil de référence indispensable.

Les Éditions du Méridien annoncent la sortie du livre
L'ARCHITECTURE DE MONTRÉAL, GUIDE DES STYLES ET DES BÂTIMENTS
Un ouvrage de François Rémillard et de Brian Merrett.

POUR VOUS...
ET LES ARCHITECTES DE DEMAIN

Vous pouvez nous joindre de 8 h 30 à 21 h, du lundi au vendredi et, en cas d'urgence, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Profitez aussi des facilités de paiement en 11 ou 12 mois, sans frais!

VOTRE ASSURANCE HABITATION

- une gamme d'options;
- pour les propriétaires occupants, la «SOLUTION UN MILLION» de L'OPTIMUM.

VOTRE ASSURANCE AUTOMOBILE

- franchise décroissant de 10% par année consécutive sans accident;
- des avantages qui vous offrent l'assurance «tranquillité d'esprit» L'OPTIMUM.

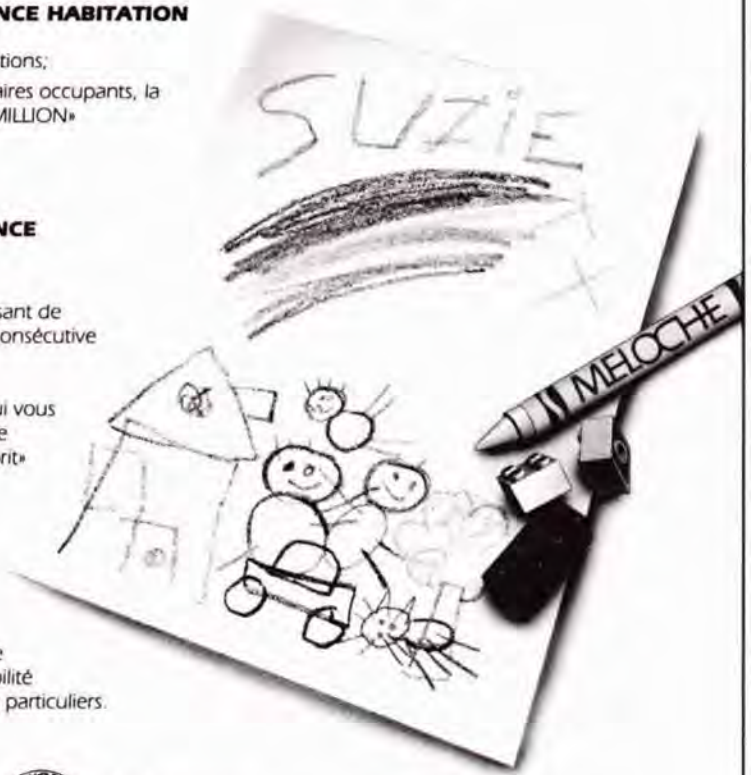

Jusqu'à 5 millions de dollars en responsabilité complémentaire des particuliers.

Le programme L'OPTIMUM est parrainé par: **Ordre des Architectes du Québec**

MELOCHE
courtiers d'assurances
Offre en exclusivité le programme L'OPTIMUM

(514) 384-1112 1 800 361-3821 Télécopieur: (514) 385-2196

PETITES ANNONCES

■ BUREAU À LOUER

Provencher Roy architectes
315, du St-Sacrement
Espaces à louer aux 4e et 5e étage d'un bâtiment de 6 étages complètement rénové en 1989. Superficie de 2 600 pi² par étage,le bâtiment est situé à 5 minutes du métro Square Victoria. Pour une visite, veuillez contacter Jean-Paul Boudreau **(514) 844-3938.**

■ BUREAU À PARTAGER

Bureau d'architecte tout équipé offre de l'espace à partager de 1 000 pi² total avec un autre confrère. Ce bureau est situé au 1375, avenue Greene, suite 11, Montréal, coin sud-est de Sherbrooke. Prix de location très raisonnable. Contacter Louis Picard, architecte. 1375 avenue Greene, suite 11, Westmount, Montréal. **Tél.: 935-8823.**

■ BÂTISSE À VENDRE

Bâtisse à vendre au centre-ville de Montréal. Bâtisse sur 4 étages, pleine de charme et d'élégance, en face de l'Hôpital Général de Montréal. Surface brupte 4 976 pi². Zonage résidentiel et professionnel. Stationnement. Présentement utilisé comme bureau d'architecte. Prix demandé: 545 000 $.
Patricia Chang **Tél.: 935-8541.**

■ BUREAU À LOUER

Bureau rénové à louer, 1 000 pi², deuxième étage, près CCA, 1er occupant, facile d'accès, stationnement près du métro, climatisé, puits de lumière, pourrait partager équipement, échantillons, etc. avec architecte, au rez-de-chaussée, prix raisonnable.
Tél.: Jocelyne **(514) 932-7100**

■ DEMANDE D'EMPLOI

Membre de la Société des décorateurs-ensembliers du Québec offre ses service pour bureau d'architectes, pouvant s'occuper du secrétariat, de la comptabilité, de la documentation, ouvrage général et bonne marche du bureau. Expérience dans le domaine.
Tél.: **(514) 662-0496.**

■ DEMANDE D'EMPLOI

Diplômé de l'Institut supérieur d'architecture de l'état La Cambre & Bruxelles, de nationalité marocaine, résident permanent au Canada (30 ans), cherche du travail (stage).
2 ans d'expérience.
L'offre doit être faite à:
Chandi Aze-eddine
C.P. 1808
Sherbrooke J1H 5N8

■ DEMANDE D'EMPLOI

Stagiaire en architecture, cherche un emploi pour compléter stage, 7 ans d'expérience au Liban, connaissance d'AutoCAD, langues: français, anglais et arabe.
Contacter M. Rachid Seif au **(514) 385-0641.**

■ MATÉRIEL USAGÉ DEMANDÉ

La Clinique d'architecture de Montréal, un organisme à but non lucratif, regroupant des jeunes architectes et des stagiaires, est à la recherche de tables à dessin, tabourets, chaises et tables usagés.
Meilleur sera votre prix, plus vous aiderez la cause de la clinique!
S.V.P. contactez Linda O'Hara au **522-9821.**

■ RÉDACTRICE DE DEVIS

Avez-vous besoin de rédiger un devis?
Pour de plus amples renseignements contactez Simone au **(514) 339-1363.**

Confiez vos rencontres
à des professionnels
SERVICES
OFFERTS PAR
DES PSYCHOLOGUES:
• Recherche d'un(e) partenaire;
profil personnalisé, tests vidéo, questionnaires, entrevues.
• Psychothérapie: individuelle, de couple.
NOUVEL HORIZON
centre de rencontre et de consultation
2210, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal, Québec 388-9114
PARCE QUE CHOISIR SON PARTENAIRE, C'EST IMPORTANT

CONFÉRENCE

INTÉGRATION DE LA FENÊTRE AU BÂTIMENT

Le CEBQ (Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec) annonce sa prochaine conférence qui sera présentée par l'ingénieur Armand Patenaude, président de Air-Ins de la firme Patenaude-Trow. Consultant spécialisé de l'enveloppe du bâtiment, M. Patenaude est reconnu pour ses recherches sur les problèmes d'intégration et de performances des fenêtres qu'il a, en partie, réalisé sous l'égide du Conseil national de recherches du Canada.

Son exposé intitulé "Intégration de la fenêtre à l'enveloppe du bâtiment" traitera des particularités de l'installation des fenêtres, y compris l'ancrage et la conception des joints internes et externes, visant à garantir l'étanchéité à l'air, à l'eau et à l'humidité à la jonction fenêtre/gros-oeuvre.

M. Patenaude parlera aussi des nombreux facteurs reliés à la conception de l'interface qui influencent la résistance à la condensation. Et enfin, des avantages reliés aux essais de prototypes en laboratoire et sur les chantiers de même que l'évaluation des résultats par rapport à la performance réelle des fenêtres.

Le CEBQ créé en août 1989 sous la présidence du Dr Paul Fazio, directeur du Centre des études sur le bâtiment de l'Université Concordia, a trois objectifs:

- Promouvoir le développement des connaissances sur l'enveloppe du bâtiment
- Faciliter le transfert de technologie à l'industrie de la construction
- Encourager et diriger la recherche de la technologie de l'enveloppe du bâtiment

La conférence aura lieu le mardi 22 mai à 17h30
Salle H-1070 de l'Université Concordia
1455, de Maisonneuve Ouest
Montréal

- Membres du CEBQ: gratuit
- Non-membres: 20 $ (remboursable lors du paiement de la cotisation de membre)
- Étudiants: 5 $

Renseignements: Luis de Miguel, arch.
(514) 848-3208.

CONSULTATIONS EN FACADES ENR.

MURS RIDEAUX
VERRIÈRES
LANTERNAUX
FENÊTRES

VERRE
ALUMINIUM
ACIER INOX
GRANIT

DEVIS ■ NORMES ■ DÉTAILS
REVISION DESSINS D'ATELIER
SURVEILLANCE DE CHANTIER

JACQUES BENMUSSA

2281 RUE EVERETT MONTRÉAL, QUÉBEC H2E 1R1 (514) 722-2564

Rendement... parlant

LA SOLUTION INFORMATISÉE SIV.

- **GESTION COMPTABLE**
- **GESTION DE PROJETS**
- **PAIE DE CONSTRUCTION**

POUR SUIVRE VOS PROJETS DE PRÈS...

FAITES PLACE À L'EFFICACITÉ!

SIV
DATA INTERNATIONAL
(514) 455-7991

B L A K E L Y , G A S C O N

AVOCATS

HOWIE CLAVIER, B.C.L., ARCH.

BUREAU 1200, PLACE DU CANADA
MONTRÉAL, CANADA H3B 2P9

TÉLÉPHONE: (514) 866-3512 TÉLÉCOPIEUR: (514) 866-0038

MICROSERV
L'excellence

SOLUTIONS COMPLÈTES :

- Bureaux d'architectes
- Urbanistes
- Dessinateurs technique

SUR

Macintosh

ArchiCAD
La
SOLUTION

Concessionnaire autorisé

microserv
369, av. Dorval, Dorval, H9S 3H6 **TEL: (514) 636-5127**

Apple, et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer Inc.Macintosh et Mac sont des marques de commerce de Apple Computer, Inc.

COEBA
CONSEILLERS EN BÂTIMENT ENR.

Fiches techniques
Conseils de R & D
Manuel d'installation

Devis sans compétition pour FABRICANTS

Devis types à 20$/section pour ARCHITECTES

5350, boul. Henri-Bourassa,
bureau 260,
Charlesbourg,
G1H 6Y8

François Leduc, arch.

(418) 622-4975

514•284•2323

Le pouvoir de la signalisation

L'ART DE S'Y RETROUVER

Étude de faisabilité
Concept et design
Développement
Implantation
Normes d'identification
Affichage

Le premier groupe-conseil sans frontières en identité publique.

The first consultancy group with a global vision in corporate identity.

第一家
有关公共标志设计的
跨国咨询公司

Bélanger, Legault

Montréal
Londres
Hong Kong

ARCHITECTES

VOUS RECHERCHEZ DES NOUVEAUTÉS SUR LE MARCHÉ?
VOUS PRÉPAREZ UN PROJET? VOUS CHERCHEZ UN MATÉRIAU EN PARTICULIER?

UN OUTIL FORMIDABLE À VOTRE DISPOSITION,
LE CENTRE INTERNATIONALE DE DESIGN

- **Au delà de 2000 documents et des spécialistes à votre disposition dans le centre de référence**
- **150 exposants,** de nombreux produits **d'avant-garde** dans le domaine du **luminaire, des matériaux de construction, du meuble résidentiel et commercial...**
- Une **deuxième phase** en construction de **150 000 pi²** avec le **Groupe Marzim** et la **S.I.M.P.A.** qui représente la **Ville de Montréal** et le **Gouvernement du Québec.**

LUNDI AU VENDREDI DE 9h00 À 17h00
MERCREDI DE 9h00 À 20h00

CENTRE INTERNATIONAL DE DESIGN MONTRÉAL INTERNATIONAL DESIGN CENTRE

85, RUE ST-PAUL OUEST MONTRÉAL (QUÉBEC) CANADA H2Y 3V4 TÉLEPHONE: (514) 842-4545 FAX.: (514) 848-9730